



Réseau Santé Wallon

VOTRE PIERRE A L'EDIFICE DE LA COMPREHENSION ?

Qu'est-ce qui préoccupe les patients usagers du Réseau Santé Wallon (RSW) - ou bien qui reste nébuleux chez eux quant à fonctionnement ? Comme professionnel, peut-être pourriez-vous éclairer leur lanterne...

[... lire la suite](#)

MULTIDISCIPLINARITE

DES INFIRMIERS A LA BARRE... ET ENTENDUS

Les infirmiers en diabétologie souhaitaient accéder, pour optimiser leur travail, à certaines données des diabétiques engagés dans un trajet de soins. Les médecins généralistes wallons ont avalisé l'idée de partage.

[... lire la suite](#)

Toujours à propos du RSW

- [Un nombre d'inscrits qui grimpe, qui grimpe...](#)
- [Circulation des données psy : on attend votre avis](#)
- [« Un besoin de démystifier, de rassurer »](#)



(Bientôt) sorti de l'oeuf

C'est prévu pour Pâques : e-santé Wallonie se dotera d'un nouvel environnement web. Sa newsletter, en pionnière, a déjà adapté ses coloris. Et le mois prochain, c'est tout un site remanié qui sera lancé. Turbulences (mineures) à prévoir, toutefois, à la migration : quelques indisponibilités ne sont pas à exclure le week-end des 6 & 7 avril. Patience...

Notre rubrique spéciale

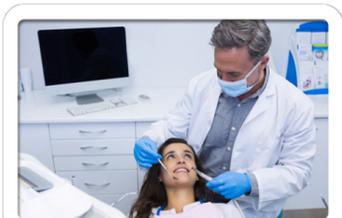


Messageries web

ETES-VOUS SUR LA BONNE VOIE ?

Un professionnel de soins est tenu de transmettre les informations sensibles - comme des données patients - via un moyen de communication sécurisé. Il se doit de privilégier les canaux les plus sûrs. Les messageries électroniques standard, comme les archi-connues Gmail, Yahoo Mail ou Outlook.com, et les systèmes de discussion instantanée (« chat »), ne collent pas à cette définition.

[... lire la suite](#)



e-ATTEST

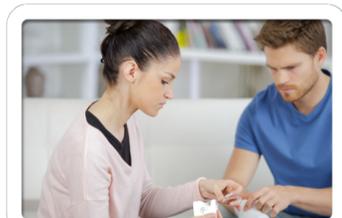
LES DENTISTES, SUIVANTS SUR LA LISTE

e-Attest a soufflé en février sa première bougie. Ce service permet aux généralistes de remiser leur carnet d'attestations pour expédier ces documents, en mode digital, vers la mutuelle des patients.

Pour se rafraîchir la mémoire sur ce dispositif, deux sources recommandables :

- la [vidéo explicative du CIN](#), le Collège intermutualiste national
- [l'article d'e-santé Wallonie](#) au lancement du système

Les prochains acteurs de soins à être concernés par e-Attest seront les dentistes.



INFIRMIERS A DOMICILE

VOUS AVEZ DIT 'PEAU DE CHAGRIN' ?

Mi-mars, Maggie De Block a élargi la liste des actes pouvant être délégués par des infirmiers à des aides-soignants. La mesure ne laisse pas les infirmiers de 1ère ligne indifférents. Quelle place leur réserve-t-on, encore, dans les soins à domicile ?

[... lire la suite](#)

LA WALLONIE COMPTE ADOPTER L'eBOX

En Wallonie, Alda Greoli (Simplification administrative) et Valérie De Bue (Pouvoirs locaux) veulent mettre les communications entre administrations et administrés à l'heure de l'eBox, cette boîte mail personnelle à « papiers officiels ». [En savoir plus +](#)

L'eBox citoyen pourrait, à l'avenir, également devenir le réceptacle de contenus liés à la santé. Il est en effet question que le médecin puisse envoyer, à partir de son DMI, des messages et documents à ses patients dans leur eBox. Ces contenus seraient d'ordre administratif (certificats, reçus, avis...) ; il ne s'agirait pas de données médicales.

A lire, à voir, à faire

Indésirables mais plus facilement « signalables »

Maggie De Block continue, à intervalles réguliers, de médiatiser les nouveautés du portail MaSanté. Il y a peu, elle a médiatisé la possibilité pour les patients de notifier bien plus aisément qu'avant des effets secondaires à l'Agence des médicaments.

[En savoir plus](#)

INFIRMIERS A DOMICILE : VOUS AVEZ DIT 'PEAU DE CHAGRIN' ?

Mi-mars, Maggie De Block a élargi la liste des actes pouvant être délégués par des infirmiers à des aides-soignants. La mesure ne laisse pas les infirmiers de 1ère ligne indifférents. Quelle place leur réserve-t-on, encore, dans les soins à domicile ?

En vertu d'un récent arrêté royal, le nombre de tâches que les aides-soignants pouvaient déjà effectuer sur mandat de l'infirmier passe de 18 à 23. Viennent s'ajouter la mesure de paramètres concernant les différentes fonctions biologiques, y compris celle de la glycémie par prélèvement sanguin capillaire, l'administration de médicaments non stupéfiants préparés par un infirmier ou un pharmacien par diverses voies d'administration, l'alimentation et l'hydratation, l'enlèvement manuel de fécalomes et les manipulations de bandages ou de bas dans les cas d'affections veineuses. Pour prétendre à effectuer ces gestes, l'aide-soignant devra avoir suivi un recyclage (s'il est diplômé) ou une formation (s'il est encore aux études) de 150 heures.

C'est trop peu, estiment les organisations infirmières, qui avaient déjà argumenté en ce sens auprès de Maggie De Block – en vain, donc. Elles rappellent que l'infirmier demeure responsable des actes posés à sa demande. Selon elles, le nouvel arrêté induit un risque pénal trop élevé pour la profession.

Les infirmiers indépendants, plus spécifiquement, s'interrogent. Qu'est-ce que l'autorité leur réserve encore comme place au chevet des patients ? Eux qui aspirent à une révision de nomenclature confortant leur rôle auprès des malades à domicile se sentent pris entre deux feux, avec les futurs infirmiers dits de pratique avancée créés par la ministre et les aides-soignants dont on élargit les prérogatives.

Sensibilisé/é à ce débat touchant à l'organisation des soins ambulatoires ? Voici une adresse pour partager vos réflexions avec e-santé Wallonie, quelle que soit votre discipline en 1ère ligne : gestionnaire@e-santewallonie.be.

[retour à la newsletter](#)